

Postulat de Mme la Conseillère communale Myriam Romano-Malagrifa

Promotion de l'usage de modes de transport non polluants et
amélioration du réseau de pistes cyclables

Rapport de la Municipalité

Préavis No 75-2006

Renens, le 10 mars 2006/mhks

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 3 novembre 2005, Mme la Conseillère Myriam Romano-Malagrifa a déposé un postulat intitulé "Promotion de l'usage de modes de transport non polluants et amélioration du réseau de pistes cyclables".

Elle souhaite que la Municipalité favorise l'usage de la bicyclette pour les déplacements de courte et moyenne distance en zone urbaine et, à cet effet, propose de prendre contact avec l'organisation NewRide pour promouvoir l'emploi de vélos et de scooters électriques au sein de l'administration communale.

I. Programme NewRide

Le programme qui consiste à favoriser l'emploi de véhicules au rendement énergétique favorable dans les communes et les entreprises est soutenu par les cantons et les communes, en collaboration avec SuisseEnergie et d'autres services de la Confédération.

Dans le cadre du programme de développement durable mis en place dans la Commune, la Municipalité, dans sa séance du 24 mars dernier, a décidé d'acheter deux vélos électriques, l'un à l'usage de l'urbaniste de la ville, l'autre pour les collaborateurs du service.

II. Amélioration du réseau de pistes cyclables

Les points suivants doivent faire l'objet d'une réponse de la part de la Municipalité :

1) Quels sont les aménagements réalisés cette année et ceux qui sont prévus dans un futur proche ?

Aucune nouvelle piste cyclable n'a été réalisée en 2005 ; seul le marquage de la bande cyclable de l'avenue du Silo a été effectué.

Parmi les aménagements prévus, le préavis d'un projet important en terme de mobilité douce a été déposé au Conseil communal, relatif au réaménagement de la rue du Caudray et du carrefour Caudray-Censuy. Initialement, le dossier comprenait également une piste cyclable à l'avenue du Censuy. Mais, la Municipalité a retiré cette partie du projet ; elle reprendra l'étude de la circulation des cyclistes prochainement et de façon plus générale.

Par ailleurs, un relevé du réseau cycliste existant est en voie d'achèvement et servira de référence pour les besoins futurs.

2) Définir un schéma d'itinéraires sûrs et praticables pour des déplacements de courte et moyenne distance, en tenant compte des pôles d'activité, des équipements et de la topographie.

Dans le cadre des études du Schéma directeur de l'Ouest (SDOL), le chantier 5 "schéma directeur de la mobilité douce et des espaces publics" a défini les itinéraires cyclistes principaux pour l'Ouest lausannois, reprenant d'ailleurs en grande partie le travail effectué par Cyclic et l'ATE. Ce schéma a été adopté par le groupe de pilotage politique (GROPIL) du SDOL en juin 2005 et sa consultation publique a eu lieu en octobre 2005. Il doit encore être approuvé par l'ensemble des communes.

Sur la base de ce schéma, et en fonction des possibilités, le Service Urbanisme-Bâtiments définira un plan des itinéraires cyclistes de la Commune. Les données relatives à ce plan seront intégrées au SIT (système d'information du territoire) communal.

De plus, Lausanne met la dernière main à un plan des pistes cyclables de la Ville et de ses environs qui englobe Renens. Ce document sera disponible dès juin 2006.

3) Etudier lors de la conception de tout aménagement ou réaménagement routier, des possibilités de favoriser un trafic cycliste sûr et commode, également hors des itinéraires planifiés (contresens cyclables).

Une réflexion multimodale est faite au départ de tous les projets routiers à l'étude, ce qui inclut bien sûr les pistes et aménagements cyclistes.

4) Mettre en place aux abords des pôles importants (gare CFF, centre de quartiers, centres sportifs, interface de transports) des systèmes permettant de déposer son vélo et de le protéger efficacement contre le vol et d'améliorer ainsi les offres en stationnement.

Actuellement, plusieurs projets sont à l'étude et vont tous dans ce sens : la Municipalité, par une subvention de Fr. 15'000.-- soutient le projet de "Lausanne Roule" qui inaugurera le 12 avril 2006 un point "Renens Roule" à la gare de Renens. Par ailleurs, les CFF étudient la possibilité de développer un "B + R" soit un stationnement vélo de qualité et les TL élaborent un concept similaire. Ces différentes démarches devraient voir des résultats d'ici l'été 2006.

D'autre part, le Service Urbanisme-Bâtiments étudie l'amélioration de divers emplacements de stationnement deux-roues, comme devant la piscine de Renens.

5) Nommer un délégué deux-roues afin de gérer la planification et la réalisation de l'ensemble des mesures proposées.

La planification et la réalisation de ces mesures font partie des tâches du Service Urbanisme-Bâtiments. Dans l'attente de la désignation d'un "Monsieur Vélo", l'architecte-urbaniste joue ce rôle et est attentif à toute éventuelle création de pistes cyclables.

Par ailleurs, dans le cadre du SDOL, il est prévu de mettre sur pied un bureau des espaces publics qui aura pour tâche notamment la gestion de la mobilité douce.

6) Développer la complémentarité avec les transports publics et les CFF (stationnement des vélos aux arrêts, aménagements reliant les transports publics, chargement gratuit des vélos dans les bus).

Le sujet de la complémentarité entre deux-roues et transports publics est étudié, comme indiqué au point 4, par les tl d'une part, par les CFF d'autre part. Le concept d'intermodalité, qui s'intéresse donc aux transferts d'un mode de transports à un autre, fait donc également partie des préoccupations municipales.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 75-2006 de la Municipalité du 10 mars 2006,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

de prendre acte du rapport de la Municipalité concernant le postulat de Mme la Conseillère communale Myriam Romano-Malagrifa intitulé "Promotion de l'usage de modes de transport non polluants et amélioration du réseau de pistes cyclables".

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

A.-M. DEPOISIER (L.S.)

Le Secrétaire :

J.-D. LEYVRAZ